

QUADRETTES DIVISION 2 --- Samedi 19 octobre 2024

En complément des règles de compétitions, voici les informations supplémentaires

Tous les joueurs licenciés du Comité de Seine et Marne peuvent participer à ce championnat si **l'indice de valeur global de la quadrette est inférieur à 73**.

Si un remplaçant D1 joue un championnat D2 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D1

ORGANISATION

- L'intégralité de l'équipe doit être présente et avoir réglé son inscription avant le début de l'épreuve fixé par le règlement en annexe. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera une pénalité de 1PM (quadrette) par tranche de 5 minutes entamée (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité).
- **La quadrette est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité après 16 minutes**
- La mise en place de la première séance se fait par ordinateur.
- La mise en place de la deuxième séance se fait d'après le classement de la première séance.
- L'arbitre indiquera l'heure de reprise de la 2^{ème} séance
- Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

Lieu et Heure	La Grande Paroisse Salle du Lavoir à 09h30 assis
Date	19 octobre 2024
Arbitre	
Début de l'épreuve	09h30
Inscription	20€
Indice Pcn	1,8
N° Tableau Pcn	5174201
Nombre de Qualifiés	1
PP = 1/3 des Joueurs limité à 12 en fonction des participants	Voit tableau ci-dessous

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
10	8	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1

QUALIFIES

- A l'issue de la compétition, il y aura ...1... **quadrette qualifiée** pour la finale du **14 au 16 février 2025 à Vichy**.

INSCRIPTIONS

- Sur le site du comité, par mail à envoyer ou à remettre à la CCR avant le ...12 octobre 2024.....

Validé le 30/09/2024 par le Président de Zone 82

Sébastien Mercier